Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260923-2026_50-DE

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DU FINISTÈRE
MAIRIE DE LANHOUARNEAU

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

SÉANCE DU 23 SEPTEMBRE 2026

Nombre de conseillers municipaux
En exercice : 15
Présents : 14
Votants : 15

Quorum suivant l'article L2121-17 du CGCT = 8

L'an deux mille vingt-six, le 23 septembre à 20h, le conseil municipal de la commune de LANHOUARNEAU, dûment convoqué le 16 septembre, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie.
Présents : Stéphane Riou, Gilbert Le Menn, Noémie Quéré, Jacques Le Guen, Marie-Josée Caroff, Marcel Edern, François Kerboul, Marie-Laure Siohan, Bernard Torchen, Anne-Sophie Le Goff, Melinda Herry, Cyril Vourch, Morwenna Le Borgne, Annaïg Loaëc.
Excusés : Marc Bodennec donnant procuration à Annaïg Loaëc
Secrétaire de séance : Jacques Le Guen

N°2026-50

DECISION MODIFICATIVE N°1 BUDGET PRINCIPAL

LE CONSEIL MUNICIPAL

Vu le Code général des collectivités territoriales ;
Vu l'arrêté préfectoral portant transfert de la compétence « Assainissement collectif » à Haut-Léon Communauté à compter du 1er janvier 2026 ;
Vu la délibération 2026-49 approuvant le procès-verbal de mise à disposition des biens et constatant les modalités financières et patrimoniales liées au transfert de la compétence ;

Considérant que le budget annexe Assainissement a été clôturé à la suite du transfert de la compétence « Assainissement collectif » à Haut-Léon Communauté au 1er janvier 2026 ;

Considérant que les résultats de clôture de l'exercice 2025 du budget annexe Assainissement présentent :

- un excédent de la section d'investissement de 94 644,53 € ;
- un excédent de la section de fonctionnement de 52 174,10 € ;

Considérant qu'il convient de reprendre ces résultats au budget principal de la commune et de prévoir les crédits nécessaires à leur transfert à Haut-Léon Communauté ;

Considérant que ces opérations constituent des opérations réelles et qu'elles nécessitent l'inscription des crédits correspondants au budget principal ;

Envoyé en préfecture le 09/10/2026
Reçu en préfecture le 09/10/2026
Publié le
ID : 029-212901110-20260923-2026_50-DE

Considérant qu'il convient, en conséquence, de modifier le budget principal 2026 comme suit :

Section	Chapitre compte	Libellé	Recettes	Dépenses
Inv.	001	Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	94 644,53 €	
Inv.	1068	Excédents de fonctionnement capitalisés – transfert du résultat d'investissement		94 644,53 €
Fonc.	002	Résultat de fonctionnement reporté	52 174,10 €	
Fonc.	65888	Autres charges diverses de gestion courante – transfert du résultat		52 174,10 €

Après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés :

- ***Approuve la décision modificative n°1 du budget principal 2026 afin de permettre la reprise et le transfert à Haut-Léon Communauté des résultats du budget annexe Assainissement clôturé au 31 décembre 2025.***
- ***Approuve les modifications budgétaires suivantes :***
 - ***Inscription de 94 644,53 € en recettes d'investissement au compte 001 ;***
 - ***Inscription de 94 644,53 € en dépenses d'investissement au compte 1068 ;***
 - ***Inscription de 52 174,10 € en recettes de fonctionnement au compte 002 ;***
 - ***Inscription de 52 174,10 € en dépenses de fonctionnement au compte 65888.***
- ***Autorise Monsieur le Maire à procéder aux opérations comptables nécessaires au transfert des résultats à Haut-Léon Communauté et à émettre les mandats correspondants.***
- ***Autorise Monsieur le Maire à signer tout document nécessaire à l'exécution de la présente décision.***

Décision :

POUR	CONTRE	ABSTENTION
15	**/**	**/**

Le Maire
Stéphane RIOU

Le secrétaire de séance
Jacques LE GUEN